

# informations municipales

## PÉRIERS EN AUGE

Mairie ouverte chaque vendredi de 16h30 à 18h00  
Tél/Fax/Répondeur:02 31 28 37 12  
mairie.periersenauge@wanadoo.fr  
En cas de besoin: A. Fontaine:0231287696  
Mme. Saint-Léger :0231248197  
M. Meunier :0231287666

Responsable de la publication Alain Fontaine

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le dernier bulletin d'informations municipales, rythmés par la cadence soutenue des réunions de mise en place de la nouvelle communauté de communes, et celle très encadrée des formalités liées à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Vous avez pu néanmoins vous tenir un peu informés des décisions du conseil municipal si vous avez eu la curiosité de vous connecter sur notre site ouvert en début d'année « [www.periers-en-auge.fr](http://www.periers-en-auge.fr) »

Revenons un peu plus en détail sur ces trois sujets.

### Le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Il a été approuvé par décision du conseil municipal du 27 juin dernier. Son approbation le rend maintenant opposable.

Ce document d'urbanisme c'est une étude qui s'est étalée sur 4 ans, entreprise par le conseil municipal précédent avec un diagnostic territorial, document de base pour mieux cerner les enjeux et contraintes de territoire et élaborer les choix et les règles à définir dans le PLU, afin de définir et maîtriser la destination et l'utilisation des sols de la commune, sans laisser à d'autres le soin d'en décider.

Après le rendu de ce diagnostic et la phase de consultation pour le choix d'un bureau d'études, l'élaboration du PLU a été décidée en janvier 2015, suivie de plus de 25 réunions en commission, augmentées de présentations avec les « personnes publiques associées » (administrations et collectivités voisines concernées) d'entretiens et consultations diverses, jusqu'à l'arrêt du PLU en novembre 2016.

Chaque bulletin municipal depuis fin 2013 vous a tenu informés du projet de PLU et son avancement. Deux bulletins spécifiques au sujet ont été édités et distribués. Un registre d'observations a été ouvert en mairie. Une réunion publique a été organisée en décembre 2015, suivie d'une première exposition de panneaux pendant plusieurs semaines visible de l'extérieur de la mairie, d'une permanence tenue par la chargée d'études en septembre 2016, et d'un nouveau panneau d'exposition en mairie. Ces dispositions d'informations ont été largement diffusées, tant par avis individuel que par voie de presse.

Chacun a pu selon son bon vouloir ou son intérêt se tenir informé du projet de PLU et de son contenu.

Depuis l'arrêt du PLU de novembre 2016, c'est plus de vingt services ou collectivités (les « personnes publiques associées ») qui ont été consultés pour avis pendant une durée de trois mois, avant l'enquête publique destinée à recueillir vos dernières observations, largement annoncée par voie de presse et d'affichage. L'enquête publique s'est déroulée du 15 mars au 14 avril avec comme il se doit, ouverture d'un registre d'enquête et trois permanences du commissaire enquêteur, dernière occasion de s'informer et s'exprimer.

Après examen des avis exprimés et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal a approuvé le 27 juin le document d'urbanisme, qui fixe et délimite les diverses zones, urbaines, agricoles, naturelles, économiques, les emplacements réservés, et les dispositions propres à l'éventuelle constructibilité.

**Il ne saurait ici en être rendu compte de façon succincte. Les documents sont consultables en mairie.**

### Rencontres, loisirs, et culture...



Un petit tour au parc Festyland est prévu pour nos plus jeunes habitants le dimanche 10 septembre avec le CCAS. Renseignez vous rapidement en mairie si vous n'avez pas eu l'invitation.



### ETAT CIVIL

L'état civil de ces derniers mois se résume à deux célébrations de mariage, de deux membres du conseil municipal.

- Le 29 avril, mariage de Alain Mourocq et Christine Lefebvre, Ferme des Taillis.
- Le 26 août, mariage de Didier Beaujouan et Valérie Heuzé, Chemin du lieu Thil.

**Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !**

**ENCOMBRANTS**



Un ramassage d'encombrants sera effectué par les services de la communauté de communes le **jeudi 21 septembre.**

Sortez vos encombrants la veille – ni électro ménager – ni appareils électriques – ni produits chimiques, peintures.

Les objets trop volumineux qui ne peuvent être mis dans la benne ne seront pas ramassés.



## Concert d'automne

C'est au son de musiques populaires d'Europe de l'Est interprétées par le « Barouf Orkestar » une formation caennaise, que se tiendra

notre traditionnelle manifestation à l'église Saint-Firmin, **dimanche 24 septembre.**

Comme chaque fois un goûter normand réunira ensuite les participants pour prolonger un peu cet agréable moment de rencontre, autour de notre petite église.

**C'est gratuit, c'est à 17 heures, c'est toujours réussi, faites en sorte que cette 18ème édition le soit aussi ! Venez nombreux.**

## Périers en Auge dans la Communauté de Communes

Le premier semestre d'existence de notre communauté de communes, formule loi NOTRe, a été particulièrement intensif pour la mise en place des indispensables premières mesures et décisions de gestion. Conseils communautaires fréquents, ordres du jour à n'en plus finir, contraintes de délais, budgets avec des données incertaines ou non transmises par l'État, harmonisation des services à la population.... tous les ingrédients étaient là pour que ce ne soit pas simple, et laisser l'impression d'une difficulté d'exister au sein d'une assemblée disparate de 56 élus.

Vous avez reçu en début d'année une brochure sur le ramassage des ordures ménagères, et plus récemment le premier numéro de la revue de NcPA, qui présente les communes membres, les services et leurs contacts, les compétences exercées, les projets. Des exemplaires restent disponibles en mairie.

Fidèle à son rejet d'une communauté de communes imposée, trop étendue, trop nombreuse en son conseil, la commune de Périers ne pouvait que s'opposer à l'adoption de statuts qui reprennent des éléments contre lesquels le conseil municipal avait déjà exprimé son désaccord, créent une nouvelle charge financière, ou encore priorisent la suppression des syndicats de communes...

Périers dans la communauté de communes c'est un sur 56 conseillers communautaires représentant un territoire étendu de 33 communes et près de 30 000 habitants.

On pouvait penser qu'à l'automne l'essentiel de la mise en route serait faite et que les conseillers communautaires allaient pouvoir se pencher sur la raison première d'une communauté de communes, améliorer et créer les services à la population, aider les communes dans leurs besoins. Et puis voilà qu'il faut commencer par une nouvelle extension du périmètre de NcPA. L'éclatement de l'intercommunalité de Cambremer nous amène à devoir intégrer 6 communes, Beuvron en Auge, Hotot en Auge, Victot Pontfol, Rumesnil, Gerrots et Beaufour Druval. Il paraît que ça renforcera la « dynamique de territoire et la dynamique touristique » !!! On peut douter que ça renforce la dynamique d'un conseil communautaire, souvent aphone, porté maintenant à 66 représentants pour 39 communes. (En plus des 6 postes des 6 communes entrantes, le passage à plus de 30 000 habitants modifie la répartition du conseil et ouvre 4 postes supplémentaires au bénéfice de 4 communes).

 **La collecte des ordures ménagères c'est le MARDI**  
**Les sacs et bacs ne doivent séjourner en bordure de voie publique que le temps de la collecte**

**La carte sport et culture est une participation financière de la communauté de communes pour l'inscription des jeunes à une activité culturelle ou sportive.**  
**Elle sera diffusée du 1er au 15 octobre. Demandez la rapidement pour vos enfants.**



## Périers en Auge existe, aussi sur internet.



**www.periers-en-auge.fr** a été ouvert en début d'année et s'est progressivement enrichi de nouvelles informations. Vous avez pu y trouver les résultats des dernières élections, les comptes rendus des décisions du conseil municipal, des liens vers d'autres collectivités, syndicat d'eau, conseil départemental, communauté de communes. Le site est géré bénévolement au gré des besoins ou suggestions; Récemment a été ajoutée une rubrique sur les peintres de la commune, ou encore un lien vers le site de l'association des maires ruraux de France, l'AMRF, organisation de maires véritable défenseur de la vie et l'existence des petites communes rurales. Dans sa revue « 36000 communes » vous trouverez un numéro spécial consacré à l'intercommunalité, particulièrement pertinent sur la réalité de la construction intercommunale.

Les documents du PLU figureront bientôt sur le site.

**Consultez le régulièrement pour rester informés sur la vie communale, ses événements, ses réalisations., et n'hésitez pas à nous contacter pour faire part de vos observations. Moyen d'information facile, le site ne remplacera jamais le contact direct entre vous et vos élus. La porte de la mairie vous est toujours ouverte.**

Périers dans la communauté de communes ce sera donc au 1<sup>er</sup> janvier prochain 1 sur 66.

Et la proximité ? Et vous dans tout cela ? Vous y trouverez quoi à cette dynamique ?

La communauté de communes se veut de faire à plusieurs ce qu'on ne peut faire seul pour apporter de meilleurs services aux habitants. La création d'un service d'ingénierie territoriale, en remplacement de la suppression par l'État de son aide technique, la prise en charge de la défense extérieure contre l'incendie dont les nouvelles normes vont bientôt s'imposer, sont des attentes légitimes, comme la révision du service des déchets qui pour une même taxe d'enlèvement des ordures ménagères comporte des différences de traitement entre communes....